

MAIRIE DE BERTRANGE-IMELDANGE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Nombre de Conseillers :

. en exercice : 23
. présents : 17
. votants : 23

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

du 24 octobre 2017

Date de la Convocation :

10 octobre 2017

Date de l'Affichage :

10 octobre 2017

Le 24 octobre 2017 à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Guy NOËL, Maire.

Etaient présents :

Henri CAFFENNE, Julien DAVAL, Monique GEOFFROY, Michel GHIBAUDO, Jean-Michel GROSS, Christophe GUERIN, Marie-Jeanne HOZE, Christian JOUANEN, Séverine MATUSZEWSKI, Elsa PAULY, Jean-Luc PERRIN, Olivier PIERRARD, Jean-Paul RAMOGNINO, Danielle SOULAS, Marielle ZIEGLER et Christine ZYDEK, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Serge SPINNER donne procuration à Guy NOËL.
Sabine HOCQUARD donne procuration à Marielle ZIEGLER.
Patrick GÉANT donne procuration à Henri CAFFENNE.
Yvon WALTNER donne procuration à Marie-Jeanne HOZE.
Ghislaine MICOLI donne procuration à Jean-Michel GROSS.
Céline MATHIEU donne procuration à Séverine MATUSZEWSKI.

Secrétaire de séance : Elsa PAULY a été élue.



Objet : Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-21, R153-20 et R153-21 ;

Vu la délibération n°27 en date du 24 juin 2013, par laquelle le conseil municipal a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu la délibération n°24 du 27 mai 2015 relative à la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en conseil municipal ;

Vu la délibération n°60 en date du 12 décembre 2016 par laquelle le conseil municipal a tiré le bilan de la concertation avec le public et arrêté le PLU ;

Vu l'arrêté municipal n°24 du 25 avril 2017 soumettant le projet de révision du PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 15 mai 2017 au 23 juin 2017 inclus ;

Vu les avis des personnes publiques associées sur le Plan Local d'Urbanisme arrêté ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que les résultats de l'enquête publique et la prise en compte des remarques des services et organismes associés nécessitent quelques modifications mineures du projet de PLU :

- Réduction des zones à urbaniser pour l'habitat et l'économie ;
- Evolution des OAP et du règlement;
- Prise en compte du projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) ;
- Compléments à apporter au rapport de présentation ;

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Sous-Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Pour : 18 voix

Contre : 2 voix (Jean-Michel GROSS et Ghislaine MICOLI)

Abstentions : 3 voix (Michel GHIBAUDO, Jean-Luc PERRIN et Séverine MATUSZEWSKI)

Pour Extrait Conforme,
BERTRANGE, le 25 octobre 2017

Le Maire,
Guy NOEL

